



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT 2026

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Il n'y a aucune intention discriminatoire.

Les modifications par rapport au règlement du championnat 2024 et de son avenant 2025 sont surlignées en jaune.

Table des matières

1. Formation des ligues	4
2. Viabilité d'une équipe	4
3. Gardien blessé / exclu	5
4. Prêt de joueurs ou moteurs	5
5. Licence d'équipe et individuelle	7
6. Licence d'équipe	8
7. Validation des licences	9
8. Rôle du capitaine	9
9. Tenue sportive	10
10. Assurance	10
11. Protocole de match	10
12. Début des matchs	11
13. Coup d'envoi et reprise du jeu	11
14. Mi-temps et fin du match	12
15. Protêt	12
16. Critères de départage	14
17. Conditions de participation au championnat	15
19. Récapitulatif administratif	17

Préambule

Le championnat de Rafroball est composé d'équipes réparties en deux ligues. « Sport » et « FUN »

Pour y participer, chaque équipe doit s'acquitter de la cotisation d'équipe de cent francs (CHF 100.-). L'équipe doit aussi s'acquitter d'une licence d'équipe de deux cents francs. (CHF 200.-)

Chaque équipe inscrit ses membres individuels sur le site Internet www.rafroball.org. Les membres individuels payent une cotisation à l'AR de cinquante francs, (CHF 50.-) afin de devenir membre individuel de l'Association. Pour participer au championnat, ils doivent aussi prendre une licence de joueurs ou moteurs de septante francs (CHF 70.-). Ce sont les équipes qui sont responsables des inscriptions des membres individuels et du paiement de leurs cotisations et licences.

Les équipes recevront une facture pour la cotisation et la licence d'équipe, et une autre pour les membres et licences individuels.

Les équipes doivent impérativement respecter les délais donnés par la commission championnat, que ce soit pour l'inscription de l'équipe, des membres individuels et leurs licences ainsi que le paiement des factures.

1. Formation des ligues

Le championnat est basé sur la promotion - relégation.

1. Le dernier de la ligue « SPORT » est relégué en « FUN »
2. Le premier de « FUN » est promu en « SPORT »
3. La commission championnat se réserve aussi le droit de faire monter ou descendre une ou plusieurs équipes, ceci, afin de garder un équilibre des groupes.
4. La commission se réserve le droit de modifier ou de supprimer une ligue en fonction du nombre d'équipes inscrites.

2. Viabilité d'une équipe

Une équipe doit avoir pour les matchs un minimum de 5 joueurs pour couvrir les 5 postes sur le terrain au début du match.

5 postes = 1 gardien et 4 joueurs de champ (en respectant les règles de base de la composition d'équipe).

Ex : Le piéton est malade ; mais il y a suffisamment de joueurs pour couvrir les 4 postes de champ. (Le prêt de joueur sera refusé).

Seul le gardien peut être remplacé par un autre gardien de compétences égales, avec une différence de 10% sur la surface du but. Ceci pour autant que dans l'équipe aucun autre joueur n'a de licence de gardien.

Si lors d'un match, une équipe se retrouve à 4 joueurs, l'équipe pourra, si elle se sent capable physiquement de finir le match à 4 joueurs. Sinon l'équipe sera déclarée non-viable et devra déclarer forfait.

3. Gardien blessé / exclu

En cas de blessure, exclusion du gardien (carton rouge), le jeu est interrompu pour la durée du réglage du but.

S'il n'y a aucun autre gardien remplaçant dans l'équipe, c'est un joueur de champ qui prendra le rôle de gardien.

Le but sera redimensionné :

En largeur : la distance séparant les deux bords intérieurs des montants est de 40 cm de plus que la largeur fonctionnelle du gardien, bras tendus latéralement, jusqu'au coude du côté hémiparalysé.

En hauteur : le bord inférieur de la barre transversale par rapport au sol est de 20 cm de plus que la hauteur maximale du gardien bras tendus vers le haut.

Ces mesures sont prises par le team-buts à partir de la position de jeu du gardien, lorsque celui-ci est en extension maximale.

4. Prêt de joueurs ou moteurs

Le prêt de joueurs ou moteurs est possible selon les conditions suivantes :

- Une équipe ne peut pas aligner 3 joueurs avec handicap sur le terrain.
- Un gardien absent, le prêt d'un gardien est possible, pour autant que dans l'équipe aucun autre joueur n'a de licence de gardien.
- Une équipe n'a pas assez de moteurs **joueurs sans handicap (JSH - JSH+M) ou (M)**, un moteur ou des moteurs peuvent être empruntés. L'emprunt se fait selon le nombre de licences d'équipe.
- Seul l'emprunt de moteurs sera accepté, si l'équipe se présente avec trois joueurs avec moteurs et un ou deux **joueurs sans handicap (JSH+M) ou (M)**.

Si une équipe se présente à 5 ou 6 joueurs et qu'un cas de fatigabilité d'un joueur avec handicap est avéré, elle pourra, pour le 2^{ème} match, demander un prêt de joueur avec le même handicap, autre qu'un piéton.

Une équipe se présente avec 7 joueurs ou plus et qui peut largement couvrir les 5 postes sur le terrain, ne pourra demander un prêt de joueur. Sauf le prêt de gardien, comme stipulé plus haut.

La règle reste en vigueur pour un emprunt. On emprunte un joueur de même compétence ou légèrement inférieur, mais en aucun cas supérieur.

Le prêt de joueur doit rester une situation exceptionnelle. Nous encourageons à responsabiliser tous les joueurs au niveau de leur présence régulière au championnat.

5. Licence d'équipe et individuelle

Licence d'équipe :

Chaque équipe devra s'acquitter de sa licence d'équipe de CHF 200.- pour pouvoir participer au championnat.

Licence individuelle :

Toute personne se trouvant sur le terrain et la zone des remplaçants doit être en règle avec sa licence. Excepté le coach ou Co-coach qui n'est pas obligé d'avoir une licence.

Les licences sont à demander ou à renouveler auprès de la commission championnat pour la date butoir prévue.

Possibilité de demander des licences supplémentaires en cours de saison. Au plus tard 2 semaines avant une journée de championnat, sur le site **et par courriel** à la commission championnat.

Un sportif peut demander plusieurs types de licences :

- **Joueur avec handicap en fauteuil, avec ou sans moteur**
- **Joueur sans handicap/moteur (JSH/M) en fauteuil**
- **Joueur sans handicap (JSH) en fauteuil**
- **Gardien (debout, à genoux ou en fauteuil)**
- **Piéton**
- **Moteur (+M)**

Demande de licence à faire :

- Sur le site Internet **et par courriel à championnat@rafroball.org**

Le prix de la licence est de :

- Licence de membre individuel CHF 70.-.

Un sportif qui demande plusieurs types de licences :

Une finance unique sera facturée pour plusieurs licences demandées.

Le sportif ne peut faire valoir qu'une seule licence à la fois par match.

Un sportif ne peut en aucun cas changer d'équipe durant la saison en cours.

6. Licence d'équipe

Une licence d'équipe est une licence « non nominative » et prise uniquement pour un poste de moteur.

Cette licence est demandée dans le cas où une équipe n'a pas assez de moteur pour couvrir les besoins pour ses joueurs avec moteur.

Cette licence est demandée dans le cas où un joueur est accompagné, par exemple, par un éducateur d'une institution et que cette personne change à chaque journée de championnat.

Si une personne participe à une majorité des journées mais pas à toutes, elle ne pourra pas demander une licence d'équipe et devra prendre une licence individuelle de moteur. (+M)

La licence d'équipe remplace la « Licence neutre »

7. Validation des licences

La validation d'une ou des licence(s) est/sont effective(s) une fois que :

- Toutes les informations concernant les joueurs seront remplies sur le site internet (Nom et prénom, Date de naissance, Photo récente, Adresse et Rôle).
- Pour les Téléphones, E-mail, Infos personnelles, Contact parents et Institution (si existant)
- Les cotisations d'équipe et de membres individuels ainsi que les licences ont été réglée.
- Les demandes de licences en cours de saison devront être réglée au plus tard 3 jours après la demande sur le site internet **et par E-mail** à la commission championnat.
- La commission championnat se réserve le droit avec le trio arbitral du match, de modifier une demande de licence avec handicap pour la journée suivante.

Faute de quoi, les licences ne seront pas validées.

8. Rôle du capitaine

Il est le seul interlocuteur de l'arbitre principal.

Il est responsable de la bonne tenue sur le terrain de son équipe.

C'est lui qui annonce verbalement et dépose le formulaire de protêt.

9.Tenue sportive

Une tenue sportive décente est obligatoire lors des journées de championnat.

10.Assurance

En cas d'accident, de vol ou de dommage, c'est l'assurance du sportif qui prend en charge. L'Association Rafroball décline toute responsabilité.

11.Protocole de match

Les matchs se déroulent sur un terrain de basket. Voir chapitre 1.2 Lois du jeu (Plan du terrain)

Les ballons de match sont neufs pour chaque nouveau championnat. Voir chapitre 1.4 Lois du jeu « Le ballon »

Sur la feuille de match, la rencontre est annoncée de cette manière :

Équipe A – Équipe B

Tirage au sort et présentation des sportifs :

Tirage au sort :

- Le capitaine de l'équipe A choisi le tirage au sort

Présentation des avantages des sportifs :

- Les arbitres appellent à s'avancer tous les sportifs avec l'avantage énoncé. Les sportifs, des deux équipes, s'avancent en même temps pour être vus de tous.

Salutations de fin de match :

- Les gagnants de la partie saluent les perdants et les arbitres, puis les perdants saluent les arbitres.
- En cas de match nul, l'équipe A, salue l'équipe B.

12.Début des matchs

Les arbitres doivent prendre les documents du match 15 minutes avant le début de celui-ci.

La présentation des joueurs se fait 5 minutes avant l'horaire prévu des matchs.

Le coup d'envoi des matchs se fait selon l'horaire prévu.

13.Coup d'envoi et reprise du jeu

En référence au point 2.3.1 des Lois du jeu, en championnat, les équipes ne changent pas de camp. Sauf si la luminosité est en défaveur d'une équipe.

La décision est prise par la commission championnat et arbitrage

14. Mi-temps et fin du match

C'est le premier coup de sifflet de l'arbitre qui met fin à une mi-temps ou à la fin du match.

En cas de tir en direction du but, et que l'arbitre siffle la fin de la mi-temps ou du match, si le ballon a franchi entièrement la ligne de but, le but est accordé. Dans le cas contraire, le but sera annulé.

15. Protêt

Compétence

En cas de protêt, le corps arbitral du match fait son rapport au responsable des arbitres afin de regarder si le protêt est recevable selon les lois du jeu, ceci en collaboration avec un membre de la commission championnat qui est neutre par rapport à la ligue où le protêt est déposé.

Si le protêt est accepté, le responsable des arbitres et la commission championnat en informent les capitaines des deux équipes et de la suite à y donner.

Introduire un protêt

Un protêt peut être introduit contre toute décision d'un arbitre violant les lois du jeu (fautes techniques d'arbitrage à répétition), pour autant que la décision attaquée ait pu exercer une influence sur le résultat final de la rencontre.

Recevabilité du protêt

En cas de recevabilité et d'admission du protêt, la rencontre est rejouée.

En cas de recevabilité, d'irrecevabilité ou de rejet du protêt, **le responsable des arbitres** adressera la décision à l'initiateur pour l'enregistrement du résultat du match protesté, avec copie à l'équipe concernée.

PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PROTÊT

Droit de déposer un protêt

Seule l'équipe lésée dans ses intérêts légitimes peut déposer un protêt.

Procédure

À la fin de la rencontre, avant la signature de la feuille de match, le capitaine de l'équipe annonce son intention de déposer un protêt au corps arbitral de la rencontre.

Le formulaire de protêt est à demander au corps arbitral de la rencontre.

L'intention doit être confirmée en signant la feuille de match.

L'équipe a 30 minutes après signature de la feuille de match pour déposer le formulaire protêt à la table officielle. La demande doit être enregistrée par une personne de la table officielle.

L'équipe doit adresser **au responsable des arbitres ou à la commission championnat**, par le biais du formulaire protêt, un mémoire exposant les articles des Lois du Jeu qui auraient été violés. Le formulaire doit être rempli correctement.

La violation de l'une de ces formalités entraîne l'irrecevabilité du protêt.

Prise de décision

À l'examen du dossier, le responsable des arbitres prend sa décision, après discussion avec le corps arbitral de la rencontre selon les lois du jeu et avec la commission championnat.

Délai pour rendre la décision

La procédure doit être prise durant la journée de championnat. Excepté si le protêt est déposé lors du dernier match de la journée d'une ligue, où la décision sera prise dans les 48 heures après la journée.

Recours en matière de protêt

Les décisions en matière de protêt ne sont pas susceptibles de recours.

16. Critères de départage

Lors d'égalité, les critères de départage s'appliquent les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes à égalité soient classées.

- 1. Résultats des rencontres directes (résultat des matchs)**
- 2. Nombres de victoires**
- 3. Nombre de matchs perdus**
- 4. Évaluation Fair-play (cartons jaunes. Etc.)**
- 5. Différence de buts**

En cas de non départage des équipes par les critères, les équipes seront classées Ex æquo.

17. Conditions de participation au championnat

Toutes équipes souhaitant participer au championnat de Rafroball doit remplir les exigences suivantes :

- Tout Coach ou Co-Coach a l'obligation de suivre au minimum tous les deux ans le cours de mise à niveau donné par la commission championnat. Faute de quoi, une sanction de 3 points en moins sera infligée à l'équipe.
- Prendre connaissance du Règlement en vigueur
- Être composée d'un minimum de 5 joueurs licenciés
- La présence du coach lors du briefing de début de journée n'est plus obligatoire, **sauf lors de la première journée**. Si une équipe commence à jouer à 12.00 heures ou plus tard, l'équipe peut arriver au plus tard 1 heure avant son match.
- Le coach est responsable de trouver les informations du briefing à son arrivée.
- S'engager à transmettre à la commission championnat les feuilles de constitution d'équipe dûment remplies, **UNIQUEMENT** par Email à championnat@rafroball.org **2 jours avant la journée de championnat. (Jeudi soir minuit dernier délai)**

- **Plus aucun rappel par courriel ne sera fait par la commission championnat avant une journée de championnat.**
- **En cas de non-réception des compositions d'équipe le jeudi soir à minuit, l'équipe se verra retirer trois (3) points dans le classement.**

S'acquitter des frais de la cotisation d'équipe, des membres et des licences, à savoir :

- Cotisation d'équipe CHF 100.- par équipe
- Licence d'équipe CHF 200.- par équipe
- Cotisations membres CHF 50.- par membre
- Licences individuelles CHF 70.- par licence
- Licence d'équipe CHF 120.- par licence
- La cotisation de membre est offerte aux arbitres.
- Les arbitres qui sont aussi joueurs, doivent s'acquitter de la licence de CHF 70.-

Transmission des documents

Le coach transmet les documents groupés à la Commission championnat pour la date indiquée sur le site ou dans les courriels.

- Les noms des joueurs sortants (qui arrêtent le championnat)
- Les noms des nouveaux joueurs
- Les noms des joueurs avec modification (changement d'avantage ou autre)

- Les noms des joueurs idem (non changé par rapport à l'année d'avant)
- Pour l'accueil d'une journée de championnat, remplir le document ad hoc, le signer et le retourner à la commission championnat

Le coach est aussi responsable de tenir à jour les informations de son équipe et de ses joueurs sur le site internet de l'association (rafroball.org). Mettre des photos récentes.

19. Récapitulatif administratif

- Questionnaire du joueur
- Inscription sur site internet du joueur et demande validation de la licence
- Photo récente
- Demande de licence d'équipe (anciennement licence neutre)
- Contrat/Check-list pour journée de championnat à domicile.

ATTENTION de bien vérifier que tous ces documents soient signés de qui de droit

Ce document entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2026 et remplace la version du règlement championnat 2024 du 13.11.2023 et de son avenant 2024 - 2025.

La commission championnat se réserve le droit, en accord avec la commission arbitrage, de modifier le règlement championnat 2026, en cours de saison, si des erreurs sont remarquées dans le règlement et qui peuvent nuire au bon déroulement du championnat ou des matchs.

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront étudiés par la Commission championnat de l'Association Rafroball. Sa décision sera sans appel.

www.rafroball.org



Contact : info@rafroball.org
championnat@rafroball.org